

L'argenterie de l'église Saint-Jean l'Évangéliste à Liège

Le 12 février 1793, l'argenterie de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste fait l'objet d'une pesée dont on trouvera en annexe, in extenso, le procès-verbal. C'est le prélude à son anéantissement. Les pièces recensées quittent Liège dans l'un des deux chariots qui prennent le chemin de Lille le 4 mars suivant, fuyant devant les troupes impériales provisoirement victorieuses. Plus de 600 kg d'argent, butin fait dans différentes églises et chapelles liégeoises passent ainsi « dans le sein de la République »¹.

Si laconiques que soient les descriptions du procès-verbal, trois des mentions qu'on y trouve peuvent être mises en rapport avec des documents d'archives du XVII^e siècle. La lampe de la rubrique 17 s'identifie très probablement avec celle dont l'orfèvre Goesin s'est vu confier la réalisation en 1663². Le *Saint-Jean* de la rubrique 16 se confond à coup sûr avec celui que concerne le contrat signé, le 5 septembre 1664, par Henri de Flémalle, en son temps le meilleur des orfèvres liégeois, et par Louise-Adriane de Perez de Baron; la statue, dont le poids atteindra 300 onces environ (approximativement 9 kg) devra répondre « au dessein à agréer par icelle damoiselle et Messieurs du Chapitre de Saint-Jean en Liège »³. La *Vierge à l'Enfant* de la rubrique 15 était, elle aussi, une œuvre d'Henri de Flémalle; allusion y est faite dans le contrat, relatif à une effigie de saint Joseph « de hauteur naturelle » destinée à la cathédrale Saint-Lambert, qu'il a signé en 1685⁴.

Figurent aussi dans le procès-verbal, sans doute, mais non identifiables, les objets modestes que vise la facture présentée par l'orfèvre liégeois Jacques Dartois, en 1791, à « Messieurs les chanoines de l'insigne collégiale de Saint-Jean Évangéliste »⁵.

Echappent à la pesée et à ses désastreuses conséquences une paire de burettes et un plateau, propriété de la confrérie de la Vierge érigée dans la collégiale, et non de la collégiale elle-même (fig. 1). Ils ont été donnés par l'un des chanoines, Théodore-François de Houssart, à l'occasion



Fig. 1. Burette, 1706-1707, par l'orfèvre liégeois Lambert Englebert. (Copyright A.C.L., Bruxelles).

de son jubilé, fêté en 1724, comme le rappellent deux inscriptions, dont l'une est un chronogramme, ainsi qu'un blason. Les poinçons, quant à eux, révèlent que les trois pièces, bien loin d'avoir été faites pour la circonstance, datent de 1706-1707; ce sont des œuvres de l'excellent orfèvre liégeois Lambert Englebert⁶.

Quelques autres objets parvenus jusqu'à nous, conservés, eux, ailleurs qu'à Saint-Jean, rappellent le souvenir de doyens et de chanoines de l'ancienne collégiale. Tel le doyen Hubert-Ursin Dechamps, alias a Campo, donateur d'un calice et d'une patène que possède l'église Saint-Jacques; le calice, daté de 1619, montre son nom et ses armoiries, la patène ses armoiries seulement⁷. Tel le doyen Nicolas de Stockhem, donateur de quatre pièces qui se trouvent dans le riche trésor de la chapelle de l'Hôpital de Bavière et qui portent le poinçon d'Henri de Flémalle et le millésime de 1679: un calice somp-

tueusement ciselé, des burettes et un plateau d'une austérité propre à mettre en évidence des armoiries gravées d'une main sûre⁸. Tel encore le chanoine Tilman de Herckenrode le jeune: il a fait graver son nom et ses titres, avec le millésime de 1519, sur un calice dans le style de Hans von Reutlingen, l'auteur du buste-reliquaire de saint Lambert; cette superbe pièce est depuis 1948 au *Rijksmuseum* d'Amsterdam⁹. Tel enfin le chanoine Lambert-Arnold de Gruysen: il a fait mettre son nom, ses titres et la date — inhabituellement précise — du 15 décembre 1677 sur un calice qui porte des poinçons liégeois (dont celui de l'orfèvre Jacques Huberti) et qui appartient à une collection privée¹⁰.

En l'année même de la spoliation, un orfèvre liégeois qui doit probablement être identifié avec Jacques Dartois livre un calice dont la totale simplicité semble exprimer la dureté des temps; outre le millésime, une inscription en partie illisible y est gravée: J.R... S. JOANNIS EV LEODY. La même année encore, un des derniers chanoines, Hubert Tilman, fait inscrire son nom, son titre et le millésime sur un calice acheté d'occasion: les poinçons — liégeois — sont en effet ceux de 1771; et une autre inscription s'y lit (R: D: DE SPIRLET D:), qui rappelle à n'en pas douter le nom du donateur premier¹¹.

Ainsi donc, la collégiale n'a pratiquement rien conservé du trésor d'argenterie qu'elle avait. Celui qu'elle a lui est échu par suite de la réorganisation des paroisses consécutive au Concordat. C'est pour l'essentiel celui de l'ancienne paroisse qui dépendait d'elle: Saint-Adalbert.

On peut en fournir diverses preuves. Les plus probantes prennent la forme d'objets donnés par trois des « vicaires perpétuels » de la paroisse: Laurent Herbeto, Philippe Jamar et Guillaume Duris.

Laurent Herbeto s'est sans conteste montré le plus généreux des trois. En 1664, il offre un ciboire propre à témoigner de sa munificence (fig. 2): 45 cm de hauteur, un poids approchant de 1300 g. (42 onces et 15 esterlins, une inscription a soin de le préciser), une exécution qui



Fig. 2. Ciboire, 1664, par l'orfèvre liégeois Jean Pietkin. (Copyright A.C.L., Bruxelles).



Fig. 3. Ostensoir, 1673, par l'orfèvre hutois Henri d'Ardenne. (Copyright A.C.L., Bruxelles).



Fig. 4. Chandeliers, 1781, par l'orfèvre liégeois MD (très probablement Melchior Dartois). (Copyright A.C.L., Bruxelles).

fait honneur à l'auteur, l'orfèvre Jean Pietkin. En 1669, il donne un plateau à burettes de belle taille; il y fait graver une inscription latine propre à perpétuer le souvenir de ce don; une seconde inscription, en français celle-là, indique le poids (34 1/4 onces, plus d'un kg) et précise VIEUX PONSONS (comiquement corrigé en POINSONS); «vieux» signifie sans doute sortis d'usage à ce moment; aujourd'hui, on n'en voit plus trace. En 1673, il offre un ostensor-soleil (fig. 3) sur lequel on repère un poinçon onomastique formé des lettres H et D liées, celui du maître hutois Henri d'Ardenne, pièce de grande allure, que le Liégeois Charles de Hontoir prendra pour modèle en 1702-1703¹².

Le nom de Philippe Jamar se lit sur un autre ostensor, beaucoup moins beau, daté de 1702, donc du temps de son pastorat, et c'est cela que l'inscription rappelle, sans dire s'il avait apporté sa contribution personnelle. Ceci n'est pas

exclu, car il alliait beaucoup de discrétion à beaucoup de générosité. Il a laissé des notes révélatrices à cet égard. En 1708, il a fait faire deux grands chandeliers d'argent qui ont coûté environ 1200 florins, et bien qu'on y ait inscrit DE LIBERALITATE PAROCHIANORUM, chronogramme qui met le don au compte des paroissiens, il en a mis 400 de sa poche. L'année suivante, une autre paire de chandeliers est entrée dans le trésor; ils ont coûté 400 florins; une dame de Rosen en a payé 300, et lui le reste. Le chronogramme commémoratif, SANCTISSIMAE SACRANTUR TRIADI, ne les mentionne ni l'un ni l'autre. Il permet d'identifier les chandeliers, encore conservés, alors que ceux de 1708 ont disparu. Il souligne aussi l'efflorescence du culte de la Sainte-Trinité à Saint-Adalbert. Les mots SANCTA TRINITAS VNVS DEVS inscrits sur l'ostensoir de 1702 font de même¹³.

Quant à Guillaume Duris, il a fait mettre

son nom sur un beau calice daté de 1712 par un chronogramme et marqué du poinçon de Charles de Hontoir, ainsi que sur une paire de chandeliers postérieurs de vingt-quatre ans, ouvrage d'un des orfèvres liégeois dont la marque est formée d'un G et d'un D, Guillaume Dirick selon toute probabilité. Une autre paire de chandeliers les accompagne; très semblables, ils ne portent, eux, ni poinçon ni inscription¹⁴.

Il existe d'autres indices de cette même provenance. Les trois cadres de canons d'autel et les trois paires de grands chandeliers (fig. 4) que contient le trésor actuel — des ouvrages de grande qualité — sont mentionnés dans les comptes de Saint-Adalbert. D'une manière curieusement indirecte, à vrai dire: en raison du paiement de la flanelle destinée à les envelopper! Rien n'a été déboursé pour les pièces d'orfèvrerie elles-mêmes. Les donateurs, inhabituellement discrets, cette

fois encore, n'y ont fait graver ni la moindre inscription, ni le moindre blason ¹⁵.

Le trésor contient par ailleurs une grande statuette de sainte Geneviève (fig. 5), patronne d'une des confréries érigées à Saint-Adalbert; son culte n'est pas fort répandu dans nos régions, et la coïncidence n'en est que plus éloquente. L'œuvre offre une particularité curieuse: elle est faite de deux moitiés lacées l'une à l'autre par le moyen d'un étroit ruban d'argent, et non pas soudées; était-elle dans cet état lorsqu'en 1734-1735 son auteur Joseph-André Dupont l'a poinçonnée et présentée au marqueur du « bon métier »? Elle a visiblement souffert au cours des temps ¹⁶.

Elle est accompagnée d'une autre statuette, effigie d'un évêque qu'on n'hésite guère, en l'absence d'attributs caractéristiques, à identifier avec saint Adalbert (fig. 6). Ce problème ne se poserait pas si le reliquaire jadis logé dans l'ouverture ovale pratiquée dans la mitre n'avait pas disparu. L'œuvre est datée par ses poinçons de 1699-1700. Devant sa qualité plastique, on est amené à croire qu'elle a été exécutée d'après une maquette de Jean Del Cour. Mais par qui? La marque de l'orfèvre est faite des lettres F et M sous une couronne; on l'a attribuée à Nicolas-François Mivion; mais le décès de ce maître réputé remonte au 11 juin 1697; la statuette-reliquaire aurait-elle été commencée par lui et achevée sous la responsabilité de sa veuve, héritière de son atelier et de son poinçon? La conjecture semble hasardeuse, d'autant plus qu'un orfèvre nommé François Moreau est signalé en 1702 ¹⁷...

On n'hésite guère à reconnaître derechef saint Adalbert sur le socle d'une croix monumentale; il est mis en évidence sur la face antérieure; les faces latérales montrent, elles, saint Pierre et sainte Madeleine, patrons des pénitents. Cette croix (fig. 7), grande et belle, ornée d'un christ de qualité plastique exceptionnelle, est une œuvre composite: elle porte des poinçons liégeois qui permettent de la dater de 1702-1703 (sous réserve, car ils sont frustes) et de l'inscrire au catalogue de l'un des maîtres GD (identifié à tort avec Gérard de Bêche), d'une part, et d'autre part le millésime de 1726 et un autre poinçon GD, celui qu'on peut attribuer à Guillaume Dirick ¹⁸.

Maintes autres pièces, démunies, elles, d'indication révélatrice, peuvent être considérées jusqu'à preuve du contraire comme des legs de l'ancienne paroisse.



Fig. 5. Statuette de sainte Geneviève, 1734-1735, par l'orfèvre liégeois Joseph-André Dupont. (Copyright A.C.L., Bruxelles).



Fig. 6. Statuette de saint Adalbert, 1699-1700, par l'orfèvre liégeois FM (Nicolas-François Mivion?). (Copyright A.C.L., Bruxelles).

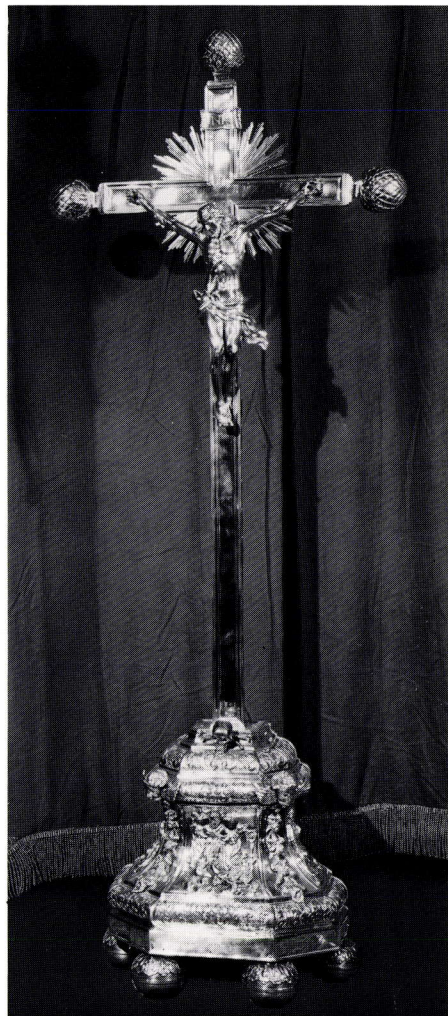


Fig. 7. Croix d'autel, 1702-1703 et 1726, par deux orfèvres liégeois poinçonnant GD (le premier non identifié, le second probablement Guillaume Dirick). (Copyright A.C.L., Bruxelles).

Ainsi d'une paire de burettes aux poinçons de 1719-1720, d'un calice de 1700 environ, d'un autre du milieu du XVIII^e siècle, de deux paires de chandeliers, l'une de 1745-1746, l'autre de 1788, d'une impressionnante couronne d'autel créée entre 1694 et 1710, d'un petit reliquaire-ostensoir partiellement de la fin du XVII^e siècle et partiellement de 1758, d'une paire d'encensoirs et d'une navette de 1793. Ainsi du bâton de cérémonie, malheureusement en mauvais état, offert par Paul-Jean de Groesbeeck, prévôt de Saint-Lambert de 1652 à 1675; ainsi d'un calice sur lequel on lit *DONO LAMBERTI DOUPEY 1715* et qu'on aurait tort de dater de cette année-là, car il ressemble comme un frère à un calice qui remonte à 1656; ainsi d'un somptueux seau à eau bénite et de son goupillon à manche d'argent (fig. 8), exécutés par un orfèvre liégeois dont la marque est devenue illisible et dédiés à la mémoire de « Petronelle de Closet », morte célibataire le 11 août 1721¹⁹.

Le trésor échu par héritage à la paroisse Saint-Jean l'Évangéliste s'est quelque peu enrichi depuis qu'elle existe, et certaines des acquisitions sont à mentionner ici.

Le plus connu de ses curés, Charles du Vivier de Streel, y a fait entrer deux pièces. D'abord un calice (fig. 9) où il a fait graver son nom, son titre et ses armoiries en 1834, mais où sont frappés les poinçons liégeois en usage de 1711 à 1723, avec une lettre annale très fruste, probablement un D correspondant à 1714-1715. Ensuite l'ostensoir qu'il a offert en 1850 à l'occasion de son jubilé de vingt-cinq années, ouvrage d'un orfèvre marquant JS dont les œuvres se rencontrent en grand nombre dans les sacristies liégeoises et dont l'identité reste à découvrir²⁰; en ce temps-là, l'orfèvrerie avait perdu la séduisante aisance des siècles précédents; elle subissait la tyrannie du style néo-gothique et multipliait les pastiches compassés.

Un autre calice ancien conservé dans le trésor y est entré, lui aussi, à une époque proche de la nôtre : c'est celui sur lequel a été relevée l'inscription, aujourd'hui illisible, *AU TEMP D'AGNES CORBION ABESSE DE LA PAIX DIEV A° 1628*; artistement ciselé (fig. 10), il montre, outre le blason de la donatrice, sainte Agnès, sa patronne, et saint Bernard, patron de l'ordre auquel elle appartenait; il montre aussi saint Jean l'Évangéliste, mais c'est sans doute pure coïncidence : tout indique qu'il a fait partie jusqu'à la période révolutionnaire du tré-



Fig. 8. Seau à eau bénite et goupillon, 1721, par un orfèvre liégeois indéterminé. (Copyright A.C.L., Bruxelles).



Fig. 9. Calice, 1714-1715 (?), par l'orfèvre liégeois GDP (probablement Gaspard Dupont), don de Charles du Vivier de Streel en 1834. (Copyright A.C.L., Bruxelles).

Fig. 10. Calice, 1628, attribuable à l'orfèvre hutois MD (peut-être Mathieu de Fies, peut-être Materne Delloye). (Copyright A.C.L., Bruxelles).

sor de l'abbaye cistercienne de la Paix-Dieu, à Jehay-Bodegnée. Il n'est pas liégeois, comme je l'ai cru, mais très probablement hutois: la comparaison avec un calice qu'une exposition récente a fait connaître m'en a convaincu ²¹.

L'argenterie de Saint-Jean n'est pas exclusivement composée d'objets du culte. Elle comprend aussi quelques chandeliers de caractère civil, comme diverses églises en ont encore, malgré la redoutable convoitise qu'éveillent les pièces de ce genre. Parmi eux, il y en a deux qui portent les poinçons de Maastricht ²².

Terminons avec un modeste bâton de cérémonie fait pour une confrérie de Saint-Roch; les poinçons en usage en Belgique de 1831 à 1869 y accompagnent ceux d'un orfèvre qui en utilise deux, FLESCH en toutes lettres et un F surmonté — jeu de mots — d'une petite flèche.

Ce trésor d'argenterie forme un ensemble important, où les belles pièces ne manquent pas, on a pu le constater. Mais il ne comprend aucun objet de tout premier ordre, digne de figurer à côté de l'évangélaire de Notger, jadis propriété du chapitre. Il n'est pas comparable à celui de

l'ancienne collégiale, et rien n'est plus normal. Qu'on ne l'oublie pas, la sélection opérée par la tourmente révolutionnaire dans le patrimoine des églises liégeoises a envoyé à la fonte les ouvrages d'orfèvrerie les plus dignes d'être conservés, à quelques exceptions près, principalement le reliquaire de Charles le Téméraire, le buste-reliquaire de saint Lambert et la reliure de missel de Georges-Louis de Berghes.

Pierre COLMAN
professeur à l'Université de Liège

Annexe :

Procès-verbal de la pesée de l'argenterie de la collégiale Saint-Jean, le 12 février 1793

Aujourd'hui douze février, mil sept cent quatre vingt treize et de la république le second, nous, Jacquemard et Banmeyer, Commissaires proposés par le Commissaire ordonnateur en chef pour l'exécution de l'article quatre de la loi du quinze décembre dernier, nous sommes transportés à la collégiale Saint-Jean en Isle, avec le Citoyen Delincey orfèvre de cette ville, pour procéder à une nouvelle pesée de l'argenterie, (la première étant vitiée, tant par la défectuosité des poids, que par rapport au fer, au cuivre et au bois, qui entrent nécessairement dans les ouvrages d'argenterie et pesés comme argent).

Où étant arrivés, nous avons trouvé les Citoyens de Theux, Seraing, Chanoines, Laurentey, trésorier de la dite collégiale, en présence desquels nous avons opéré, ainsi qu'il suit.

Premièrement. Deux chandeliers de deux pieds et demi de France de hauteur, pesant quarante-quatre marcs, deux onces, poinçon de Liège.

Deuxièmement. Deux chandeliers d'à peu près deux pieds quatre pouces de hauteur, pesant trente-sept marcs, une once, poinçon de Liège.

Troisièmement. Deux chandeliers d'à peu près deux pieds de hauteur, pesant trente-cinq marcs, poinçon de Liège.

Quatrièmement. Deux chandeliers d'à peu près vingt-deux pouces de hauteur, pesant seize marcs, deux onces, poinçon de Liège.

Cinquièmement. Deux chandeliers d'à peu près vingt-un pouces de hauteur, pesant quinze marcs, une once, poinçon de Liège.

Sixièmement. Deux chandeliers, d'à peu près dix-neuf pouces de hauteur, pesant onze marcs, trois onces, poinçon de Liège.

Septièmement. Deux chandeliers, d'à peu près seize pouces de hauteur, pesant sept marcs, deux onces, poinçon de Liège.

Huitièmement. Deux chandeliers d'à peu près quatorze pouces de hauteur, pesant sept marcs, quatre onces, poinçon de Liège.

Neuvièmement. Deux chandeliers, d'à peu près neuf pouces de hauteur, pesant trois marcs, six onces, poinçon de Liège.

Dixièmement. Deux chandeliers, d'à peu près un pied de hauteur, pesant trois marcs, une once, poinçon de Liège.

Treizièmement [sic]. Six grands chandeliers d'à peu près quatre pieds de hauteur, pesant ensemble cent soixante-deux marcs, argent d'Allemagne, poinçon d'Ausbourg [Augsbourg].

Quatorzièmement. Six chandeliers d'à peu près deux pieds et demi de hauteur, pesant quatre vingt-cinq marcs quatre onces, argent d'Allemagne, poinçon d'Ausbourg.

Quinzièmement. Une Vierge et son Jésus, pesant ensemble quarante-six marcs, quatre onces et demie, et l'argent qui est autour de son piédestal évalué à cinq marcs, poinçon de Liège.

Seizièmement. Un Saint Jean, pesant trente-cinq marcs, et une demie once : l'argent qui est autour de son piédestal évalué à cinq marcs, poinçon de Liège.

Dix-septièmement. Une lampe pesant vingt-cinq marcs quatre onces, poinçon de Liège.

Dix-huitièmement. Une grande couronne, une petite, un sceptre et un globe, pesant dix marcs, et un cœur, pesant une once, poinçon de Liège.

Dix-neuvièmement. Deux grands plats et une aiguère pesant dix-sept marcs, poinçon de Liège.

Vingtièmement. Une paire de burettes et deux sonnettes pesant neuf marcs, une once, poinçon de Liège.

Vingt-unièmement. Deux encensoirs et une navicule, pesant dix-sept marcs, poinçon de Liège.

Vingt-deuxièmement. Dix bandes d'argent et leurs clous, pesant cinq marcs, six onces, poinçon de Liège.

Vingt-troisièmement. Un pied de croix avec deux Jésus pesant vingt-huit marcs, six onces; le piédestal en contient à peu près deux marcs, deux onces et la croix évaluée à huit marcs, poinçon de Liège.

Vingt-quatrièmement. Trois calices et une coupe, pesant onze marcs, cinq onces, poinçon de Liège.

Vingt-cinquièmement. Quatre reliquaires, pesant neuf marcs, déduction faite de deux marcs pour le verre, poinçon de Liège.

Vingt-sixièmement. Une selle à l'eau bénite et son goupillon, pesant treize marcs, six onces, poinçon de Liège.

Vingt-septièmement. Une petite croix d'argent, pesant vingt marcs, sept onces, poinçon de Liège.

Vingt-huitièmement. Son travers en argent pesant trois marcs deux onces deux gros, poinçon de Liège.

Vingt-neuvièmement. Cinq calices, pesant avec leurs patennes et cuillers, quatorze marcs.

Trentièmement. Une paire de burettes et leur plat, pesant quatre marcs quatre onces.

Trente-unièmement. Une grande croix pesant quarante-quatre marcs sept onces et demie.

Trente-deuxièmement. Un reliquaire en forme de chœur d'église flanqué de deux tours, pesant treize marcs.

Trente-troisièmement. Deux platines en cuivre garnies d'argent dont la pesanteur est évaluée à trois marcs.

Trente-quatrièmement. Quatre livres d'église garnis d'argent évalué à douze marcs.

Trente-cinquièmement. Un ciboire, une petite boîte aux hosties et un croissant, une petite coupe et une petite boîte aux huiles pesant ensemble, quatre marcs, trois onces.

Trente-sixièmement. Une remontrance, pesant douze marcs, six onces.

Trente-septièmement. Un bourdon pesant douze marcs, sept onces.

Trente-huitièmement. Une remontrance ornée d'une croix enrichie de quatre vingt quatre diamans, dont le soleil est entouré de pierres de même que la couronne, pesant vingt sept marcs.

ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Collégiale Saint-Jean l'Evangeliste à Liège*, n° 426 (obligante communication de M. Richard Forgeur). Le bas de la feuille est déchiré juste après la rubrique 38, mais les bribes de texte conservées montrent que l'inventaire se terminait là.

Notes

¹ Pierre COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, t. I, Liège, 1966, p. 86.

² 300 florins et «le rest de la vieille lampe ... qui estoit une partie des chainsons d'argent brûlez et rompus», valant environ 13 patacons, n'y suffisent pas (ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Collégiale Saint-Jean l'Evangéliste à Liège*, n° 403, non paginé, dépenses du 10 juillet 1663; voir aussi, à la date du 19 mai 1662, la mention du vol de la lampe suspendue devant l'image miraculeuse de Notre-Dame; obligeante communication du professeur Jacques Stiennon). La famille Goesin a compté un chanoine de Saint-Jean, Jacques, décédé en 1625, et plusieurs orfèvres; celui qui est cité en 1663 ne doit pas être confondu avec l'auteur du buste-reliquaire de saint Poppon, décédé en 1658 (COLMAN, o.c., p. 62-63 et 111-113. - René JANS, Une dynastie d'orfèvres liégeois: les Goesin, dans *Bull. Soc. royale Le Vieux-Liège*, t. 8, n° 176-177, 1972, p. 118-121).

³ COLMAN, o.c., p. 65, n. 124.

⁴ COLMAN, o.c., p. 66. Voir aussi Berthe LHOIST-COLMAN, Un document inédit reflétant le «livre de raison» du sculpteur Jean Del Cour de 1675 à 1707, dans *Bull. Institut archéol. liégeois*, t. 87, 1975, p. 194, n. 7; on reste perplexe devant la mention, malheureusement non datée, «St Joseph à St Jean en Isle pour servir à le faire d'argent»; on devrait retrouver ce «saint Joseph» dans l'inventaire de 1793; on devrait trouver celui de 1685 dans les notes du sculpteur ... La lampe et les deux statues apparaissent dans le répertoire de la trésorerie dressé le 1^{er} décembre 1742 (ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Collégiale Saint-Jean l'Evangéliste*, n° 6, p. 32-37); celui-ci inventorie, outre les argenteries, force ornements liturgiques, chapes, devants d'autel, linges, tapis et coussins; il met à part «Les Joyaux et Argenteries appartenants à la Sainte Vierge».

⁵ COLMAN, o.c., p. 192.

⁶ COLMAN, o.c., p. 225, n° 353. «Deux burettes et un plat d'argent assés grand» figurent dans l'inventaire de la sacristie établi le 10 décembre 1766 (ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Notaire Babou, à Liège à la date; Collégiale Saint-Jean l'Evangéliste*, n° 6, f° 141^v-143), sous la rubrique «S'ensuit ce qui appartient au registre de la Sainte Vierge en argenterie». La sacristie est incomparablement moins riche que la trésorerie. Léon Lahaye (*Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste à Liège*, t. 2, Bruxelles, 1931, n° 1869 et n° 1906) ne les distingue pas assez clairement.

⁷ *L'argenterie religieuse liégeoise*, catalogue d'exposition, Liège, 1960, n° 6. - COLMAN, o.c., p. 225, n° 348.

⁸ COLMAN, o.c., p. 77, p. 214, n° 186 et n° 193.

⁹ COLMAN, o.c., p. 259, n° 795; voir aussi p. 126.

¹⁰ COLMAN, o.c., p. 265, n° 871.

¹¹ COLMAN, o.c., p. 226, n° 362 et n° 363.

¹² COLMAN, o.c., p. 137 et 181; p. 226, n° 370 et p. 227, n° 376. L'attribution du poinçon IP à Jean Pietkin vient d'être confirmée (Marylène LAFFINEUR-CRÉPIN, Une contribution inattendue à l'étude du patrimoine artistique de l'église Sainte-Véronique à Liège: la relation d'un vol commis en 1733, dans *Leodiium*, t. 64, 1979, p. 24). L'attribution du poinçon HD à Henri d'Ardenne est un fait acquis aux yeux de M. Albert Lemeunier, conservateur du Musée d'art religieux et d'art mosan, qui poursuit des recherches approfondies sur l'orfèvrerie hutoise.

¹³ COLMAN, o.c., p. 225, n° 364, et p. 226, n° 375. - ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Registres paroissiaux de Liège*, n° 82, non paginé, *in fine* (obligeamment communiqué par M. Thily).

¹⁴ COLMAN, o.c., p. 225, n° 359 et p. 226, n° 365 et n° 366; p. 77, la qualité de chanoine de Saint-Jean est attribuée aux trois «vicaires perpétuels»; c'est par erreur.

¹⁵ COLMAN, o.c., p. 225, n° 355 et p. 226, n° 368. - ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE, *Cures. Saint-Adalbert à Liège*, n° 30, p. 87 (voir aussi p. 85), et n° 53, p. 71.

¹⁶ COLMAN, o.c., p. 227, n° 379.

¹⁷ COLMAN, o.c., p. 227, n° 380. Mivion était paroissien de Saint-Adalbert, coïncidence à noter. En inscrivant le décès dans son registre, le curé y va d'un élogieux «aurifaber eximius» (COLMAN, o.c., p. 50 et 67-69).

¹⁸ COLMAN, o.c., p. 226, n° 372 et p. 283.

¹⁹ COLMAN, o.c., p. 225, n° 352, n° 354, n° 357 et n° 358, p. 226, n° 361, n° 367, n° 369, n° 371, n° 373 et n° 374, p. 227, n° 377 et n° 378; voir aussi p. 255, n° 736. Sur le transfert du trésor des anciennes paroisses dans les collégiales devenues paroissiales, voir p. 88, n. 37. Voici, en guise de preuve ultime, le texte d'un reçu que Mme Laffineur-Crépin a trouvé dans les documents non classés conservés à la cure de Saint-Jean et m'a communiqué obligeamment: «Le soussigné, s'étant rendu à Duisbourg, de l'avis des marguilliers, pour reprendre les effets et ornements de Saint-Adalbert, y déposés depuis 1795, a déboursé pour frais de voyage, enmagasinage, acquits, et transport de cette ville à Liège, deux cent, nonante un fls et un sol Bbs Liège, qui lui ont été remboursés. Fait à Liège ce 16 décembre 1806 (s) J: Frenay desservant de St Jean Evangeliste».

²⁰ COLMAN, o.c., p. 141 et p. 226, n° 360.

²¹ COLMAN, o.c., p. 225, n° 356; voir aussi p. 64, n° 109 et p. 164. - *Orfèvrerie hutoise (XVII^e - XVIII^e siècles)*, Huy, 1980, n° 9.

²² *Maastrichts Zilver*, catalogue d'exposition, Maastricht, 1978, n° 24.